

Affiché le

ID: 005-210500583-20230403-202335-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-35

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 7 Conseillers absents : 2 Conseillers représentés : 2 Pour: 9
Contre:
Abstention:

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

<u>Pouvoir</u>: BOISSET Vincent à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet: VALIDATION DU DEVIS - MENUISERIES DU GÎTE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire quitte la salle

- > Vu l'appel à projet « refuges 2022 » lancé par le Département des Hautes-Alpes et la sélection du projet déposé par la Commune de Freissinières pour le remplacement des menuiseries extérieures du gîte de l'école
- > Vu la Commission d'appel d'offres du 13 mars 2023

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que le projet d'amélioration du gîte de l'école a été retenu par le Département des Hautes-Alpes dans le cadre du programme « Refuges 2022 » avec une aide financière à hauteur de 70% pour le remplacement des menuiseries extérieures.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Affiché le

ID: 005-210500583-20230403-202335-DE

Après appel à devis et suite à la CAO du 13 mars 2023, Monsieur le Premier Adjoint propose de valider le devis de la « menuiserie du Guil » pour un montant de 22691,35 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Premier Adjoint.

Autorise le Premier adjoint à signer le devis de « Menuiserie du Guil » à hauteur de 22691,35 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS